

DEC212229DR18

Décision portant nomination de M. Thierry DUCHENE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8576 intitulée « Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle » (UGSF)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8576 intitulée UGSF et nommant M. Yann GUERARDEL en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC151680DR18 du 24 juillet 2015 nommant M. Thierry DUCHENE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité UMR 8576 intitulée UGSF ;

Considérant que M. Thierry DUCHENE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS aux dates suivantes : 13 et 14/04/2015, 21 et 22/05/2015 et 18 et 19/06/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry DUCHENE, Technicien de la Recherche (TC), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8576 intitulée « Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle » (UGSF), à compter du 01/01/2020.

M. Thierry DUCHENE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry DUCHENE, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité
M. Yann GUERARDEL

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

